

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° DN612

présenté par

M. Blanchet, M. Bru, M. Cubertafo, M. Lainé, Mme Lingemann, Mme Poueyto et Mme Thillaye

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

A l'alinéa 28, après les mots "œuvrer pour sa résilience.", sont insérées les phrases ainsi rédigées :

« Les liens entre les réserves des armées et les autres réserves seront renforcés et une attention particulière sera portée au risque que ferait peser une nouvelle crise sanitaire sur le territoire. Pour cela, un comité de liaison commun avec Santé Publique France sera créé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le renforcement de la résilience nationale passera par l'augmentation de notre capacité à faire face à tout type de menace. Les leçons de la crise de la Covid-19, qui a précédé la guerre en Ukraine, ne doivent pas être mises de côté. En effet, cette crise a affirmé le risque que représentait désormais les virus et épidémies pour la salubrité publique ainsi que pour l'économie française. Le présent amendement vise donc à renforcer notre capacité à faire face aux situations de crises majeures, notamment sur le plan sanitaire, en accordant une attention particulière aux réserves civiles et citoyennes, comme la réserve sanitaire. La réserve sanitaire devra faire l'objet d'une montée en puissance, tant en ce qui concerne son budget que ses effectifs, afin que notre capacité de résilience nationale soit assurée sur tous les plans.